

Chères Obernoises,  
Chers Obernois,

Dans cette tribune, nous revenons sur l'actualité locale et la délibération du Conseil municipal instaurant une redevance forfaitaire de 1 000 € pour l'abandon illégal de déchets.

### **1 000 € pour un mégot.**

La ville d'Obernai et son Maire ont fait le buzz avec l'amende de 1 000 € pour tout abandon illégal de déchets. Lors du conseil municipal du 28 juin, Imaginons Obernai a voté une délibération dont l'objet est de lutter contre les dépôts illégaux de déchets ; le texte de la délibération fait d'ailleurs état des « dépôts sauvages » régulièrement constatés au niveau du territoire d'Obernai.

Nous avons été quelque peu surpris de découvrir dans la presse locale que cette redevance forfaitaire s'appliquera également aux mégots, information largement relayée par les médias nationaux.

**Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est déjà puni d'une amende forfaitaire de 135 Euros. Ce qui n'est pas ou rarement appliqué par les 8 policiers municipaux que compte notre ville, déjà très sollicités par leurs diverses missions.**

**Bien dommage de constater qu'aucune opération pédagogique « Zéro mégot » n'a été initiée, ni de sensibilisation des fumeurs par une campagne avec les buralistes et les établissements recevant du public, bars et restaurants.**

**Nos mobiliers urbains n'ont pas non plus été équipés de cendriers, trop peu présents, ni de cendriers de poche distribués à nos visiteurs...**

**Aujourd'hui, les mégots se recyclent, des collectivités engagées mettent en place des bornes-cendriers régulièrement vidés. Les mégots collectés viennent alimenter des filières de recyclage, tout bénéfique pour la propreté des villes et l'environnement !**

**Autant d'idées absentes à Obernai, qui choisit de passer par un effet d'annonce sur la répression, plutôt que de manière bienveillante, mettre en place une politique ambitieuse de réduction et de recyclage des déchets de la cigarette.**

En vous souhaitant un bel été,

Catherine Edel-Laurent, Jean-Louis Reibel, Guy Lienhard, Elisabeth Couvreur, Roger Ohresser